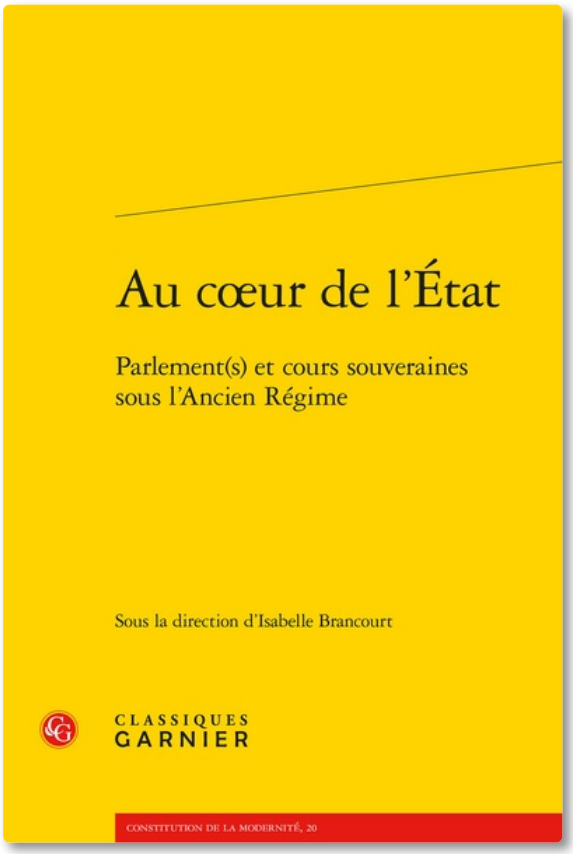

Droit naturel et *ius gentium* au tournant du XVII^{e} siècle

Type de publication : Article de collectif

Collectif : Au cœur de l'État . Parlement(s) et cours souveraines sous l'Ancien Régime

Auteur : Demelemestre (Gaëlle)

Résumé : Cette contribution propose une remise en perspective conceptuelle de la doctrine du *ius gentium* élaborée au XVI^{e} siècle par les tenants de la seconde scolastique et de l'humanisme juridique, qui sera finalement abandonnée par la tradition jusnaturaliste du XVII^{e} siècle. On étudie plus spécifiquement l'ambivalence de cette branche du droit, rattachée tantôt au droit naturel pour en gagner la force contraignante, tantôt au droit civil pour en marquer le caractère positif.

Pages : 185 à 221

Collection : Constitution de la modernité, n° 20

Thème CLIL : 4127 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Philosophie -- Philosophie éthique et politique

EAN : 9782406097853

ISBN : 978-2-406-09785-3

ISSN : 2494-7407

Copyright © 2024 Classiques Garnier

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-09785-3.p.0185

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 09/03/2020

Langue : Français

Mots-clés : Communauté humaine, droit naturel, droit positif, droit des gens, jusnaturalisme, positivisme juridique, volontarisme juridique

Afficher en ligne

Copyright © 2024 Classiques Garnier